



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2024
Français
Original : espagnol

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-huitième session
Genève, 20-31 janvier 2025

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

El Salvador

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction et méthode

1. El Salvador présente son rapport national au titre du quatrième cycle de l'Examen périodique universel et fait le point sur les principales avancées obtenues en ce qui concerne l'application des recommandations issues du troisième cycle, ainsi que sur les mesures prises pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de protection et de promotion des droits de l'homme.

2. Le présent rapport est le fruit d'une large consultation coordonnée par le Ministère des affaires étrangères, à laquelle ont participé les institutions suivantes : secrétariats de la présidence de la République, Cour suprême de justice, Parquet général de la République, Bureau du Procureur général de la République, Conseil de la magistrature, Direction technique du pouvoir judiciaire, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère des travaux publics et des transports, Ministère du logement, Ministère du travail et de la prévoyance sociale, Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie, Ministère de la culture, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Ministère de l'intérieur et du développement territorial, Ministère du développement local, Ministère de la défense nationale, Police nationale civile, Direction générale des migrations et des étrangers, Direction chargée de la reconstruction du tissu social, École nationale de la sécurité publique, Fonds social pour le logement, Fonds national pour le logement populaire, Institut salvadorien pour la promotion de la femme, Conseil national de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, Institut salvadorien de réadaptation intégrale, Registre national des personnes physiques, Autorité salvadorienne chargée de la gestion de l'eau, Conseil national pour l'inclusion des personnes handicapées, Conseil national de lutte contre la traite des personnes, Commission nationale de recherche des enfants disparus pendant le conflit armé interne, Commission nationale de recherche des adultes disparus dans le cadre du conflit armé d'El Salvador, Direction de l'intégration et Direction générale de l'électricité et des télécommunications.

3. Le processus d'examen comprenait des consultations auprès de la société civile, notamment des femmes, des enfants, des membres de peuples autochtones, des personnes âgées et des victimes de violations graves des droits de l'homme dans le contexte du conflit armé. Il visait à recenser les éléments qui continuent de faire obstacle à l'application des recommandations issues du cycle précédent de l'Examen périodique universel et à définir les priorités nationales qui guideront les engagements de l'État dans le cadre de ce quatrième cycle d'examen.

4. El Salvador a bénéficié du concours du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans l'organisation des consultations menées auprès des institutions et de la société civile.

II. Application des recommandations issues du troisième cycle de l'Examen périodique universel et autres progrès accomplis à cet égard

A. Cadre juridique et politiques publiques

5. Afin de mettre son cadre juridique en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et de promouvoir leur exercice effectif, El Salvador a adopté les lois suivantes : loi sur la gestion intégrée des déchets et la promotion du recyclage (2019), loi sur le système national de diffusion d'une culture de l'intégration (2019), loi générale sur le sport (2019), loi sur le commerce électronique (2019), loi sur la promotion des dons alimentaires, loi sur le système national de santé intégré (2019), loi spéciale sur l'inclusion des personnes handicapées (2020), loi spéciale sur la prise en charge et la protection intégrale des personnes déplacées de force à l'intérieur de leur propre pays (2020), loi sur la protection de l'emploi salvadorien (2020), loi spéciale sur l'exercice du droit de vote à l'étranger (2021), loi spéciale sur la protection des droits des personnes âgées (2021), loi *Nacer con Cariño* (« Naître dans la bienveillance ») visant à favoriser un accouchement fondé sur le respect et

des soins bienveillants pour les nouveau-nés (2021), loi générale sur les ressources en eau (2021), loi spéciale temporaire sur l'établissement de la situation familiale, de la filiation et de la naissance ou du décès des victimes des massacres d'El Mozote et lieux voisins (2022), loi *Amor convertido en Alimento* (« Nourrir avec de l'amour ») visant à promouvoir, protéger et soutenir l'allaitement maternel (2022), loi générale sur la modernisation numérique de l'État (2023), loi *Crecer Juntos* (« Grandir ensemble ») pour la protection de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence (2023) et loi relative au système d'intégration (2023).

6. Cette législation est renforcée par les politiques publiques, plans d'action, programmes et stratégies suivants : plan national pour l'égalité (2021-2025), politique d'inclusion et d'accès à la justice, politique nationale de l'environnement (2022), politique nationale de développement local, politique de poursuite pénale des violences à l'égard des femmes, politique nationale pour l'accès des femmes à une vie sans violence et son plan d'action, politique nationale de coresponsabilité en matière de soins, politique nationale d'appui au développement de la petite enfance *Crecer Juntos* (2020-2030), politique nationale sur les peuples autochtones, plan de contrôle du territoire, plan d'action national contre la traite des personnes, plan national de lutte contre les changements climatiques (2022), plan de développement et de protection sociale (2019-2024), plan économique, plan de modernisation du système de santé publique, politique nationale de protection intégrale des enfants et des adolescents et son plan national de prise en charge, plan de prise en charge et de protection intégrale des enfants et des adolescents migrants de retour dans le pays et de leur famille *Brazos Abiertos* (« À bras ouverts »), plan relatif aux centres de prise en charge des enfants, des adolescents et de leur famille, plan de prise en charge des enfants en situation de rue, plan de prise en charge éducative intégrale, plan stratégique *Eliminando Barreras* (« Éliminer les obstacles ») en faveur des personnes handicapées (2021-2024), plan de contrôle technique de l'accessibilité des infrastructures publiques et privées, stratégie d'éradication de la pauvreté, stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces (2017-2027), stratégie d'intégration transversale du principe d'égalité, d'équité, d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du droit des femmes à une vie sans violence, stratégie nationale de développement par le jeu *Juguemos Juntos* (« Jouons ensemble »), stratégie nationale de développement intégral de la petite enfance et modèle de prise en charge intégrale de la petite enfance.

7. El Salvador n'a pas accepté les recommandations qui lui avaient été faites dans le cadre du cycle d'examen précédent concernant la ratification de traités internationaux. Toutefois, conformément aux compétences qui lui sont dévolues, l'Assemblée législative a approfondi l'analyse de divers instruments internationaux et a ratifié, en 2021, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et a déposé, en 2022, auprès de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'instrument de ratification de cinq conventions : la Convention sur la sécurité sociale (1952), la Convention sur le milieu de travail (1977), la Convention sur la négociation collective (1981), la Convention sur la protection de la maternité (2000) et la Convention sur la violence et le harcèlement (2019).

B. Questions touchant plusieurs domaines

Mécanisme de suivi des recommandations

8. L'appui fourni par le programme paraguayen de coopération technique en matière de suivi des recommandations et par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a permis à l'État d'avancer dans la création d'un système de suivi de ses recommandations.

Collaboration avec les mécanismes de protection des droits de l'homme

9. El Salvador a soumis ses rapports périodiques aux comités des organes conventionnels et a entretenu une collaboration constante avec les Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les rapports présentés pendant la période considérée sont les suivants :

- Rapport valant vingtième à vingt-deuxième rapports périodiques au titre de la Convention internationale sur toutes les formes de discrimination raciale (2024) ;

- Rapport sur l'application des recommandations du Comité contre la torture concernant le troisième rapport périodique d'El Salvador (2023) ;
- Septième rapport périodique sur la Convention relative aux droits de l'enfant (2023) ;
- Rapport additif soumis au Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2023) ;
- Troisième rapport périodique sur la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2022) ;
- Informations complémentaires présentées au Comité contre la torture aux fins d'évaluation du troisième rapport national (2022) ;
- Supplément au sixième rapport périodique soumis au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2022) ;
- Dixième rapport périodique sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2021) ;
- Réponses aux observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (2021) ;
- Rapport complémentaire sur l'application des observations finales du Comité des droits de l'homme concernant le septième rapport périodique sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2020) ;
- Sixième rapport périodique soumis au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2019) ;
- Troisième rapport sur l'application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2019).

10. El Salvador a présenté son premier rapport volontaire sur l'application du droit international humanitaire au niveau national, assumant la responsabilité qui lui incombe de veiller à l'application et au respect du droit international humanitaire.

11. Dans le cadre du système interaméricain, El Salvador a reçu en 2019 la visite de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Cadre institutionnel relatif aux droits de l'homme

12. En mai 2023, le Président de la République a nommé un commissaire présidentiel aux droits de l'homme et à la liberté d'expression¹, chargé de coordonner les actions menées avec d'autres institutions de l'État afin de garantir la protection des droits de l'homme et de la liberté d'expression. En instituant un mécanisme centralisé de coordination des efforts, cette mesure constitue une étape importante vers l'institutionnalisation des droits de l'homme dans la structure gouvernementale.

Égalité et non-discrimination

13. Conformément aux dispositions énoncées dans la loi sur l'égalité, l'équité et l'élimination de la discrimination (2011) et dans la loi spéciale intégrale visant à garantir aux femmes une vie sans violence (2012), les institutions salvadoriennes ont intégré à leur activité des politiques institutionnelles sur l'égalité et l'équité de genre. Toujours dans l'optique d'atteindre l'objectif commun d'égalité réelle entre les hommes et les femmes, la Direction technique du pouvoir judiciaire, l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme, le Conseil de la magistrature, le Bureau du Procureur général de la République, le Parquet général de la République et le Bureau du Procureur chargé des droits de l'homme ont créé des formations sur cette thématique à destination des fonctionnaires et de la population. Par ailleurs, l'organe judiciaire et le Bureau du Procureur général de la République coordonnent leurs efforts afin de lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes.

14. Un plan national pour l'égalité (2021-2025)² a été mis en place. Il fixe les lignes directrices relatives aux politiques publiques nationales, sectorielles et municipales en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. Ce plan prévoit en outre un système de garanties citoyennes constitué par le Parquet général de la République,

le Bureau du Procureur chargé des droits de l'homme, le Bureau du Procureur général de la République, l'organe judiciaire, le Ministère de la justice et de la sécurité publique et la nouvelle fonction de commissaire présidentiel aux droits de l'homme et à la liberté d'expression, qui sont les garants de l'application du principe d'égalité et de non-discrimination.

15. La loi générale sur la jeunesse³ a été modifiée afin d'élargir la définition du terme « jeune » aux personnes de 35 ans, favorisant ainsi l'accès des jeunes aux politiques publiques en matière de prêts, de bourses et de programmes de logement.

16. L'adoption de la loi spéciale sur la protection des droits des personnes âgées⁴ a donné lieu à la création du Conseil national des personnes âgées, qui compte parmi ses membres des représentants de la société civile et se charge de veiller au respect de la loi et des politiques publiques en faveur des personnes âgées.

C. Droits civils et politiques

Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté des personnes

17. El Salvador applique un plan de contrôle du territoire, stratégie globale qui vise à poursuivre les auteurs d'infraction et à reconstruire le tissu social et communautaire selon une approche fondée sur les droits de l'homme et qui lui a permis de devenir l'un des pays les plus sûrs de la région. La déclaration de l'état d'urgence et les prorogations adoptées pour contrer la vague extraordinaire de violence meurtrière des gangs ont permis de réduire les taux de criminalité et d'homicide et ont eu un effet positif sur les droits et les libertés fondamentales de la population, éprouvée depuis plusieurs années par les exactions des groupes criminels.

18. Dans le cadre de la stratégie de dynamisation des espaces publics prévue dans le plan de contrôle du territoire, 11 centres d'action sociale ont été créés dans les zones urbaines touchées par les gangs. Installés au sein des communautés, ils contribuent au développement de la population par la lecture, l'art, la culture et les technologies de l'information et de la communication, renforçant ainsi la coexistence pacifique et l'intégration sociale⁵. Un premier bilan réalisé par le système de suivi des centres d'action sociale en février 2024 a montré que ces espaces jouent un rôle clé dans la reconstruction du tissu social et ont un effet positif sur les communautés historiquement touchées par la violence.

19. La sixième phase du plan de contrôle du territoire, dite d'intégration, a été lancée en septembre 2023. Elle a donné lieu à l'adoption d'une loi sur le système d'intégration, qui porte création de la Direction nationale de l'intégration et établit un cadre juridique destiné à instaurer une culture d'intégration sociale. L'objectif est de s'appuyer sur une coopération active et permanente entre les services de l'administration publique et les acteurs du secteur privé afin de favoriser le développement social, culturel, éducatif, politique et économique⁶.

20. La police nationale civile est dotée de bureaux de dépôt de plaintes et d'accueil des citoyens, d'unités spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violence et d'équipes spécialisées dans les enquêtes sur les infractions de violence à l'égard des femmes, dont la mission a été renforcée en 2019 afin de garantir une prise en charge adaptée aux groupes vulnérables et d'améliorer la formation des policiers.

Droit d'accès à la justice

21. Pour lutter contre la criminalité organisée, l'État a créé six tribunaux spéciaux, des chambres spéciales et des tribunaux de garantie. Ces derniers sont notamment chargés d'autoriser les écoutes téléphoniques dans le cadre des enquêtes pénales. Leur mission, définie par la loi spéciale relative à l'interception des télécommunications, s'inscrit dans une optique de renforcement des enquêtes judiciaires et des poursuites pénales contre les organisations criminelles.

22. En 2021, le Parquet général de la République a créé la Direction de la lutte contre la corruption, qui regroupe les unités suivantes : unité spécialisée dans la lutte contre le blanchiment d'argent, unité spécialisée dans les infractions de corruption et unité spécialisée

dans la déchéance du droit de propriété. À noter également, en mai 2024, la création de la Sous-Direction contre la criminalité organisée.

23. Depuis son entrée en fonctions en 2016, l'unité du Parquet général de la République chargée d'enquêter sur les crimes commis pendant le conflit armé a vu ses ressources humaines et logistiques renforcées afin d'améliorer son travail d'enquête. Ces moyens ont permis des avancées notables dans des affaires telles que le massacre d'El Calabozo, les meurtres des journalistes néerlandais et le massacre de l'Université d'Amérique centrale, et ont même donné lieu à l'arrestation de hauts responsables militaires en poste à l'époque des faits.

24. El Salvador poursuit l'exécution du programme de réparation en faveur des victimes de violations graves des droits de l'homme commises dans le cadre du conflit armé interne. À ce titre, il verse des indemnités financières à 1 466 membres de la famille de victimes par an en moyenne, ainsi qu'à 3 741 personnes âgées victimes ou membres de la famille de victimes.

25. Par ailleurs, El Salvador mène un vaste programme de développement dans la région touchée par les massacres dits d'El Mozote et lieux voisins, programme qui a contribué aux transformations suivantes : amélioration des axes routiers, construction d'écoles et rénovation des infrastructures scolaires existantes, création d'un centre d'accueil pour personnes âgées, fourniture de services de base, mise en place d'un programme de logement, actions commémoratives et renforcement du développement économique de la région.

26. Dans le cadre de ses activités stratégiques, la Direction technique du pouvoir judiciaire a organisé à l'intention du secteur de la justice des tables rondes, des forums, des formations en ligne et des ateliers sur diverses thématiques en lien avec les droits de l'homme, telles que la justice transitionnelle, la traite des personnes et la santé en milieu pénitentiaire, contribuant ainsi à l'administration de la justice. Par ailleurs, elle élabore et met en place un modèle élargi de protection des victimes et des témoins portant sur la prise en charge, l'assistance, la protection et la réparation intégrale en faveur des victimes.

27. El Salvador a renforcé ses infrastructures pénitentiaires et compte actuellement 23 établissements pénitentiaires classés en centres d'admission, centres de détention provisoire, centres d'exécution des peines et centres spéciaux, dans lesquels les personnes détenues ont accès à des services de base, à de la nourriture, à de l'eau potable, à des soins de santé et d'hygiène, à des loisirs, ainsi qu'à différents programmes et ateliers. Par ailleurs, El Salvador est doté de prisons pour femmes qui accueillent également des enfants vivant avec leur mère détenue, d'un centre pénitentiaire pour étrangers, d'un centre pénitentiaire pour les personnes LGBTI, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou en phase terminale, ainsi que d'un centre de confinement du terrorisme pouvant accueillir 40 000 détenus⁷.

28. Pour renforcer le droit d'accès à la justice des personnes vulnérables, le Parquet général de la République s'appuie sur le protocole d'action visant à enquêter sur les infractions aggravées par un mobile haineux en raison de l'identité et de l'expression de genre ou de l'orientation sexuelle (2020). En outre, il a adopté une politique d'inclusion et d'accès à la justice destinée aux groupes vulnérables, ainsi qu'un protocole de prise en charge des personnes vulnérables (2022).

29. Depuis 2023, El Salvador mène le projet « Gardiennes de la paix », dont l'objectif est d'accroître la participation et l'influence des femmes dans la consolidation de la paix et de contribuer à l'élaboration de politiques nationales telles que le plan d'action national de la résolution 1325. Il convient également de signaler les projets *Sígueme Contando* (« Continue à me raconter »), *Rutas de Memoria* (« Les chemins de la mémoire ») et *Uniendo Historias* (« Rassembler les histoires »), en cours d'exécution, qui visent à assurer la continuité de la justice transitionnelle d'une génération à l'autre dans le cadre de la cohésion sociale.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage

30. El Salvador s'est doté d'un plan d'action national contre la traite des personnes (2019-2024), dont le suivi est assuré par le Conseil national de lutte contre la traite de personnes⁸. Ce plan prévoit des activités en matière de prévention, de poursuite,

d'identification, de prise en charge et de protection intégrale ainsi qu'une formation spécialisée. El Salvador veille en outre au respect du protocole d'action interinstitutionnel pour la prise en charge intégrale et immédiate des victimes de la traite⁹ par les institutions membres du Conseil.

31. La Direction générale des migrations et des étrangers applique un protocole visant à détecter, traiter et combattre les infractions de traite des personnes, le trafic illégal de personnes et les infractions connexes. Ce protocole définit les mesures à prendre pour prévenir la traite des personnes grâce au système intégré de gestion migratoire, qui permet d'enregistrer les migrants dans un module consacré à cette infraction.

32. L'unité du Parquet général de la République spécialisée dans la lutte contre le trafic et la traite des personnes et l'unité de la police nationale civile spécialisée dans la lutte contre la traite des personnes mènent des enquêtes et des opérations de prévention afin de repérer les victimes potentielles. Plus de 1 200 personnes ont été poursuivies pour des infractions liées à la traite et au trafic de personnes depuis 2021, et 646 condamnations avaient été prononcées en juillet 2024.

33. Dans une optique de sensibilisation et de prévention des actes de traite, les fonctionnaires de l'École nationale de la sécurité publique, de la Direction générale des migrations et des étrangers, du Ministère du travail et de la prévoyance sociale, de l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme, de la Chancellerie, du Bureau du Procureur général de la République et du Ministère du tourisme sont formés en continu à la lutte contre la traite des personnes et à d'autres thèmes connexes. Le Conseil national de lutte contre la traite des personnes organise des journées d'information sur la législation applicable en la matière ainsi que des événements tels que la campagne internationale Cœur bleu contre la traite des êtres humains, qui vise à mieux faire connaître la traite et ses conséquences sur la société.

D. Droits économiques, sociaux et culturels

Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

34. Le salaire minimum a été relevé de 20 % en 2021 dans l'ensemble des secteurs économiques. Afin d'atténuer les effets de cette hausse, l'État a octroyé 60,5 millions de dollars É.-U. de subvention aux micro, petites et moyennes entreprises.

35. Plusieurs dispositifs ont permis d'améliorer l'accès à l'emploi des jeunes sans expérience professionnelle en ciblant en priorité les jeunes de 18 à 35 ans en situation de déplacement, réfugiés ou rentrés au pays. C'est le cas, par exemple, du programme *Mi Primer Trabajo* (« Mon premier emploi »)¹⁰, géré en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OIT, et du programme *Jóvenes Construyendo el Futuro* (« Les jeunes construisent l'avenir »), exécuté en coordination avec l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement. Par ailleurs, il convient de signaler le renforcement du programme visant à favoriser l'inclusion productive dans le cadre de programmes sociaux menés dans les municipalités les plus vulnérables d'El Salvador, qui permet de former des jeunes et des adultes à l'administration et aux compétences de la vie courante. À noter également, l'offre de possibilités d'emploi pour certains groupes de population par l'agence publique pour l'emploi.

36. Le Ministère du travail et de la prévoyance sociale a réalisé des avancées notables dans la mise en place de son système d'information sur le marché du travail¹¹. Ce dispositif, validé par l'OIT, fait d'El Salvador un chef de file en matière de collecte et de systématisation des données sur l'emploi parmi les pays d'Amérique centrale. En outre, la création d'un service d'intelligence commerciale a permis au Ministère de jouer un rôle de premier plan dans la mise au point de mécanismes d'intelligence économique, ce qui a facilité la coordination interinstitutionnelle sur les questions liées au travail.

37. Entre 2023 et octobre 2024, le Ministère du travail a réalisé 22 307 inspections pour contrôler et faire respecter les droits des travailleurs afin d'éliminer le travail forcé et la traite des personnes et de prévenir le travail des enfants. Un programme lancé en août 2022 a par

ailleurs permis à plus de 5 000 mères célibataires de trouver du travail dans 50 entreprises de divers secteurs, leur offrant ainsi des possibilités d'emploi à des conditions accessibles.

38. Le Ministère du travail a également favorisé l'emploi des personnes âgées grâce au programme *OportunidadES*, qui encourage la création d'emplois et le recrutement des plus de 40 ans en subventionnant les employeurs pendant trois mois, le temps de permettre aux nouvelles recrues de devenir opérationnelles.

Droit à un niveau de vie suffisant

39. En 2019, une Commissaire présidentielle chargée des opérations a été nommée auprès du Cabinet afin de coordonner le système national de développement, de protection et d'inclusion sociale et le sous-système de protection universelle. Un plan de développement et de protection sociale (2019-2024) a également été lancé en 2019. Il prévoit l'application d'une stratégie d'éradication de la pauvreté qui cible les populations vulnérables et s'articule en quatre volets : accompagnement sociofamilial, inclusion financière et productive, aide au revenu visant à réduire les inégalités et infrastructures sociales.

40. Afin de suivre les progrès réalisés dans le cadre du plan de développement et de protection sociale (2019-2024), El Salvador a mis en place un registre unique des bénéficiaires de programmes sociaux couvrant 80,15 % des municipalités, un système de suivi des indicateurs du plan de développement et de protection sociale, ainsi qu'un système de suivi des indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle. Parmi les principales avancées obtenues dans le cadre du plan figurent l'augmentation des dépenses sociales de 7,4 % entre 2019 et 2022 et une baisse de 2,7 points de pourcentage de la pauvreté multidimensionnelle entre 2019 et 2022, selon la méthode utilisée à l'échelle nationale pour mesurer la pauvreté.

41. El Salvador met actuellement en application son plan économique en trois étapes : « alimentation », axée sur la sécurité alimentaire, « technologie », qui s'inscrit dans la dynamique de croissance macroéconomique et « logistique », qui vise à renforcer les infrastructures logistiques afin de garantir une approche globale du développement économique et social du pays.

42. Le Ministère du développement local a été créé en juin 2022. Il est chargé de mener la politique nationale de développement local, dont l'objectif est d'améliorer de manière pérenne la qualité de vie dans les territoires grâce à une gestion durable des politiques, des programmes et des projets de développement local. Le Ministère du développement local a fourni un appui financier à 35 468 personnes âgées par an en moyenne, sous la forme d'une pension de solidarité vieillesse versée dans le cadre des programmes des communautés solidaires rurales, de la stratégie d'éradication de la pauvreté et des communautés solidaires urbaines. Il a également versé des aides à 1 152 personnes par an en moyenne sous la forme d'une pension de solidarité aux personnes handicapées, ainsi qu'à 16 788 familles en situation d'extrême pauvreté.

43. El Salvador a adopté une loi générale sur les ressources en eau (2021)¹², qui instaure un cadre global de gestion durable de l'eau et porte création de l'autorité salvadorienne chargée de la gestion de l'eau, organe directeur qui assure la gestion globale des ressources en eau et des autres biens qui composent le domaine public hydraulique. L'adoption d'un règlement spécial relatif à l'établissement des redevances pour l'utilisation et l'exploitation des ressources en eau¹³ permet d'exempter de toute redevance les conseils de l'eau et les organisations communautaires qui fournissent des services de distribution d'eau. Cette mesure profite particulièrement aux milliers de personnes qui vivent en zone rurale, dont des communautés autochtones et d'ascendance africaine.

44. L'État a ratifié l'Accord de Paris et participe activement à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Des politiques ont été mises en place dans des domaines d'action clés, comme la politique nationale de l'environnement (2022)¹⁴, qui promeut une économie sobre en carbone, et le plan national de lutte contre les changements climatiques (2022)¹⁵, qui met l'accent sur la résilience économique et la décarbonisation de l'économie.

45. Chaque institution publique s'est dotée d'un service de l'environnement et des activités sont organisées afin de sensibiliser la population au respect des écosystèmes et des

ressources naturelles. La création de nouvelles stations météorologiques et hydrologiques a contribué à renforcer le système national de protection civile et le dispositif de surveillance de l'environnement, améliorant ainsi la capacité de réaction aux événements extrêmes. De plus, grâce à la mise en place d'un système d'alerte rapide et à l'amélioration des modèles de prévision météorologique, il est désormais possible de prendre des mesures préventives dans les secteurs productifs et les communautés.

46. El Salvador a réalisé son septième recensement de la population et son sixième recensement des logements, qui ont permis de recueillir des informations territoriales sur la population et son environnement, facilitant ainsi le suivi des politiques sociales selon une approche fondée sur les droits.

Logement

47. La transformation, en 2019, du Vice-Ministère du logement en Ministère du logement permet à ce dernier de mener des programmes en collaboration avec le Fonds national pour le logement populaire, le Fonds pour le logement social et l'Institut de légalisation de la propriété afin de faciliter l'accès au logement de différents groupes de population. Ainsi renforcé, le système de logement a investi quelque 1 158 millions de dollars É.-U. au profit de 107 725 familles entre juin 2019 et août 2024.

48. Le Fonds national pour le logement populaire a créé un programme de crédits destinés aux utilisateurs finaux, qui prend la forme de prêts accordés aux familles dont les revenus ne dépassent pas six fois le salaire minimum, afin de faciliter l'accès au logement des travailleurs de l'économie formelle et informelle. Le Fonds pour le logement social a relevé la tranche d'âge et le plafond de revenu du programme *Casa Mujer* pour permettre à davantage de femmes d'en bénéficier. En outre, grâce à un investissement de plus de 4 millions de dollars É.-U., quelque 8 952 familles à faible revenu, dont 63 % de femmes, ont bénéficié du programme de légalisation de la propriété. L'État a recouvré environ 225 millions de dollars É.-U. en faveur de 45 000 familles victimes de promoteurs immobiliers.

49. Plusieurs projets ont été engagés en milieu rural afin de fournir des logements décents dans différentes localités, à l'instar du programme de construction de logements dans le hameau d'el Mozote et ses environs et du programme national d'amélioration de l'habitat pour les familles à faible revenu.

Droit à la santé

50. Le système national de santé intégré a vu le jour en 2019. Il regroupe des institutions publiques et privées qui interviennent directement ou indirectement dans le domaine de la santé. Grâce à l'élargissement de la couverture nationale en matière de soins préventifs et curatifs, organisée en coordination avec le réseau hospitalier et d'autres institutions du système national de santé intégré, les soins de santé primaires ont pu être améliorés.

51. En concentrant le renforcement des infrastructures et des ressources sur la santé maternelle et infantile, l'État a considérablement amélioré son système de soins. La définition des devoirs et des obligations du personnel de santé et la garantie d'infrastructures propices à une prise en charge plus sûre et bienveillante ont permis aux femmes, à leurs nouveau-nés et à leur famille de bénéficier de soins médicaux dignes et modernes. En outre, toutes les institutions publiques et appartenant au réseau diplomatique et consulaire sont désormais dotées de salles d'allaitement.

52. Les futures mères vivant dans des zones difficiles d'accès sont accueillies dans des maisons d'attente de maternité, où elles reçoivent une prise en charge spécialisée, un hébergement, de la nourriture et tous les soins nécessaires pour garantir un accouchement fondé sur le respect. En juin 2024, 2 400 femmes avaient été admises dans ces maisons et plus de 60 000 prises en charge avaient été assurées, dont des examens réalisés par du personnel spécialisé, des séances d'éducation à la santé et des activités d'éveil, au profit de 6 921 familles dans tout le pays. Ces mesures ont contribué à réduire de 50 % la mortalité maternelle entre 2021 et 2022, celle-ci étant passée de 62,8 à 34,5 décès pour 100 000 naissances vivantes¹⁶.

53. La stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces (2017-2027) a permis de réduire le taux de fécondité des adolescentes de 45,88 naissances pour 1 000 femmes en 2020 à 36,6 en 2022, grâce à des mesures de prévention, de protection et d'accès à la justice. En outre, la stratégie d'éradication du cancer du col de l'utérus prévoit la vaccination contre le papillomavirus humain, un dépistage régulier et un traitement rapide de la maladie. Dans le même esprit, la mise en place d'une prise en charge intégrale des personnes touchées par le VIH a permis d'améliorer le suivi et la surveillance épidémiologiques de la population atteinte par le virus. Des centres de téléconsultation ont été créés dans les cinq circonscriptions régionales sanitaires. Ils fournissent des services de télémédecine et des conseils aux groupes prioritaires, notamment les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

54. Dans le cadre du plan de modernisation du système de santé publique, le Fonds de solidarité pour la santé a ouvert 50 dispensaires et prévoit d'en ouvrir 133 supplémentaires. Le Ministère de la santé a créé une unité de prise en charge intégrale des personnes âgées et encourage la transformation du modèle actuel de prise en charge pour permettre aux personnes âgées de vieillir en bonne santé. C'est également dans cette optique qu'ont été organisées des journées de prise en charge intégrale dans les communautés des peuples autochtones Nahua-Pipil et Kakawira, qui ont permis aux personnes âgées de bénéficier de services de santé spécialisés (gériatrie, médecine interne, médecine générale, physiothérapie, psychologie, nutrition, soins dentaires, éducation à la santé, vaccination, examens cytologiques, etc.).

55. Malgré les difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), El Salvador a poursuivi l'exécution de ses programmes de santé maternelle et infantile et a augmenté la couverture vaccinale des femmes enceintes. Dès le début de la pandémie, le Ministère de la santé a décrété l'urgence sanitaire nationale afin de déployer des activités de surveillance permettant une détection précoce des cas et de renforcer les capacités du système de santé¹⁷. El Salvador est parvenu à vacciner massivement et rapidement sa population sur la base du volontariat, sur présentation d'un certificat numérique de vaccination contre la COVID-19 disponible en ligne ou sous forme de code QR. Le public pouvait consulter les données relatives aux cas recensés, les statistiques sur les hospitalisations et les informations concernant les progrès de la vaccination à l'adresse suivante : <https://covid19.gob.sv/>.

Droit à l'éducation

56. La loi *Creceer Juntos* reconnaît le droit inaliénable des enfants et des adolescents à l'éducation gratuite et obligatoire. En 2022, l'État a lancé une réforme globale du système d'éducation appelée *Mi Nueva Escuela* (« Ma nouvelle école »), qui repose sur six piliers : infrastructures, petite enfance, formation du personnel enseignant, renouvellement des programmes, technologie, santé et nutrition. Cette mesure a été complétée par le programme *Enlaces para la Educación* (« Des liens pour l'éducation »), qui vise à réduire la fracture numérique en fournissant des outils technologiques aux élèves de l'enseignement public. Il convient également de signaler la création d'un programme radiophonique destiné à la petite enfance, appelé *Creceer Leyendo* (« Grandir en lisant »).

57. Depuis 2019, chaque département est doté d'un service d'accompagnement scolaire qui fournit un soutien psychosocial et des conseils juridiques aux enfants et aux adolescents à partir d'une approche préventive.

58. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les stratégies pédagogiques ont évolué vers des modalités virtuelles d'enseignement, à tous les niveaux. C'est ainsi qu'est né le programme d'accès universel aux technologies éducatives, qui a permis à chaque élève de l'enseignement public de recevoir un ordinateur ou une tablette dotée d'un accès à Internet. Les modalités pédagogiques offrant une souplesse d'apprentissage ont été renforcées afin d'assurer la continuité de l'enseignement. Ainsi, entre 2019 et 2021, 15 744 enfants ont bénéficié de ces modalités, dont 54,9 % de filles.

59. En 2018, le taux net de scolarisation s'élevait à 6,4 % chez les enfants âgés de 0 à 3 ans dans l'enseignement préscolaire et à 57,4 % chez les enfants âgés de 4 à 6 ans en maternelle. En 2019, le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a investi

2 479 080 dollars É.-U. au profit de 33 626 enfants accueillis dans le préscolaire et de 230 038 élèves scolarisés en maternelle. En 2021, la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et en maternelle a augmenté respectivement de 7,8 % et de 3,9 %.

60. De 2021 à 2023, des bourses ont été accordées dans sept départements du pays pour permettre aux élèves en situation de pauvreté de poursuivre leurs études dans l'enseignement secondaire, en particulier dans les zones vulnérables. Cette aide a permis aux élèves de financer leurs frais de transport, d'alimentation et de connexion.

61. Entre 2020 et 2024, l'État a mené d'importants travaux d'amélioration des infrastructures scolaires, rénovant partiellement ou totalement 424 établissements et prévoyant la construction de 158 écoles supplémentaires. La mise en place du système d'accompagnement territorial en faveur d'une éducation inclusive se poursuit, afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers des enfants et des adolescents.

62. Dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des jeunes et des adultes, une attention particulière a été accordée aux plus de 15 ans, notamment aux jeunes et aux adultes ayant dépassé l'âge scolaire normal, grâce à des modalités adaptées qui facilitent leur accès à l'éducation.

E. Droits de groupes de population particuliers

Femmes

63. L'Institut salvadorien pour la promotion de la femme dispense un soutien psychologique et des conseils juridiques à distance et en personne dans le cadre du système national de prise en charge des femmes victimes de violence. Ce service est assuré par six centres d'accueil réservés aux femmes dans différentes régions du pays et par le *Centro de atención 126* (« Centre de prise en charge 126 »), un dispositif qui s'adresse aux femmes victimes de violence, migrantes ou de retour dans le pays, accessible 24 heures sur 24 par téléphone au 126, sur WhatsApp ou sur le site *126 Te Orienta Sin Fronteras*. Chaque année, les centres du réseau *Ciudad Mujer* accompagnent en moyenne 148 141 femmes en situation de vulnérabilité.

64. L'État a mis en application le plan d'action de la politique nationale pour l'accès des femmes à une vie sans violence, qui vise à transformer les schémas et modèles socioculturels qui perpétuent la violence et la discrimination à l'égard des femmes. C'est dans ce contexte qu'il a créé des guichets mobiles, dont l'objectif est de rapprocher la population des dispositifs institutionnels et des services de prise en charge de l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme dans les institutions publiques et privées ainsi que dans l'espace public. Entre juin 2019 et juin 2024, 4 213 guichets ont été ouverts et ont permis de venir en aide à 250 005 personnes (187 589 femmes et 62 416 hommes).

65. En 2021, le Parquet général de la République a créé le Bureau du Procureur général adjoint pour les femmes, les enfants, les adolescents et les autres groupes vulnérables, qui comprend 19 unités de prise en charge spécialisée réparties dans différents bureaux au niveau national. Ces unités sont chargées d'enquêter sur les affaires de violence fondée sur le genre, y compris sur des infractions telles que les féminicides, et de poursuivre les auteurs. Conformément à la politique de poursuite pénale des violences à l'égard des femmes, le Parquet général de la République est doté d'une unité spécialisée dans les enquêtes sur les féminicides.

66. En 2022, l'État a adopté un protocole d'action visant à enquêter sur les morts violentes de femmes, les féminicides et les cas d'incitation ou d'aide au suicide de femmes et à poursuivre pénalement leurs auteurs. En 2023, le Code de procédure pénale et la loi spéciale intégrale visant à garantir aux femmes une vie sans violence ont été modifiés afin de supprimer le délai de prescription des poursuites pénales en cas de féminicide et de féminicide aggravé.

67. Des modèles d'assistance juridique et psychosociale ont été mis en place pour adapter l'infrastructure des bureaux des procureurs afin d'accueillir les femmes, les filles et les adolescents victimes de violence dans un environnement sûr. Ces modèles prévoient une salle

de prise en charge d'urgence, une salle de prise en charge psychologique pour les enfants et les adolescents, une salle de prise en charge pour les femmes, une salle d'entretien réservée aux enfants et aux adolescents, une salle d'entretien réservée aux femmes, une salle de jeux et une salle équipée d'un miroir sans tain, selon le lieu.

68. L'Institut salvadorien pour la promotion de la femme s'est doté d'une stratégie de formation spécialisée aux droits des femmes et à la prévention de la violence. De plus, il organise des activités de sensibilisation qui ont permis de promouvoir une culture du respect des droits des femmes auprès de 37 353 personnes (23 401 femmes et 13 952 hommes).

69. L'École de formation au ministère public propose un module consacré à la violence à l'égard des femmes et à la violence féminicide, et organise des campagnes dont l'objectif est de permettre à la population de repérer et de dénoncer rapidement la violence à l'égard des femmes avec les slogans suivants : *Que el miedo no te calle* (« N'ayez pas peur de parler »), *#LaViolenciaNoTeHaceHombre* (« #LaViolenceNeFaitPasDeToiUnHomme »), *#DateCuenta* (« Ouvrez les yeux »), *La violencia contra las mujeres #EsDelito* (« La violence à l'égard des femmes #EstUnDélit ») et *Alza Tu Voz Contra la Violencia* (« Faites-vous entendre contre la violence »).

70. Le personnel spécialisé du Parquet général de la République soutient les salons, les échanges, les ateliers et les forums organisés par différentes universités et institutions publiques et privées afin d'informer sur la protection des droits humains des femmes, des filles, des adolescentes et des autres personnes vulnérables, ainsi que sur ses services.

71. Le Bureau du Procureur général de la République a mis en place un plan de formation de son personnel, des campagnes de sensibilisation aux droits humains des femmes et 15 unités spécialisées dans la prise en charge des femmes. Il a également créé le service d'aide à distance *Estamos Contigo* (« Nous sommes à vos côtés ») afin de soutenir les victimes et de les conseiller sur leurs droits. En 2023, Bureau du Procureur général a lancé la campagne *La violencia contra las mujeres no es normal* (« La violence contre les femmes n'est pas normale »).

72. La Direction technique du pouvoir judiciaire organise des journées de sensibilisation et de formation à la loi sur l'égalité et à la loi spéciale intégrale visant à garantir aux femmes une vie sans violence. Dans cette optique, elle mène des campagnes de communication pour informer sur les dispositifs d'aide et de signalement, et a renforcé les capacités techniques du personnel de ses unités spécialisées dans la prise en charge des femmes.

73. Conformément à l'article 66 de la loi *Creceer Juntos* qui vise à éviter la revictimisation et à garantir des conditions de réintégration digne en milieu scolaire, le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a mis en place une formation destinée au personnel enseignant et administratif sur la prévention et la prise en charge de la violence sexuelle dans les communautés éducatives.

74. L'actuelle stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces (2017-2027) s'accompagne d'un plan de mise en application. En outre, l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme mène un projet visant à appuyer l'exécution de cette stratégie dans les départements de Sonsonate et de La Libertad. Afin d'éclairer les prises de décisions, plusieurs institutions ont élaboré des protocoles, rédigé des lignes directrices et produit des données et des informations sur la grossesse et la violence sexuelle. Le Ministère de l'éducation s'est ainsi doté d'un protocole visant à maintenir à l'école les filles et les adolescentes enceintes ou déjà mères, lequel a été actualisé conformément à la loi *Creceer Juntos*.

75. Le Ministère des travaux publics et des transports s'emploie à prévenir le harcèlement et la violence dans le contexte des projets d'infrastructures publiques en organisant des séances d'information et de conseil juridique à l'intention des ouvriers et des populations locales.

76. Pour contribuer à améliorer la situation économique des femmes, l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme applique une stratégie visant à promouvoir l'indépendance et l'autonomisation économique des femmes (2022-2024). Menée avec la participation de diverses institutions publiques proposant des formations techniques, des conseils aux

entreprises, des activités de promotion de l'entrepreneuriat ainsi que des services d'accès au crédit et des services financiers, cette stratégie a profité à 71 908 femmes entre 2020 et 2024.

77. Le projet *MercaMujer* a permis de créer des espaces de vente destinés à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes. Depuis 2022, 239 salons *MercaMujer* ont été ainsi organisés, rassemblant 2 234 entrepreneuses. Dans une même démarche, 382 salons commerciaux ont été organisés dans le cadre du programme *Ciudad Mujer*, réunissant 1 541 entreprises et initiatives féminines.

78. Grâce au programme de crédit *Casa Mujer* du Fonds social pour le logement, 3 727 prêts ont été accordés entre 2020 et 2024, soit un investissement de 74,1 millions de dollars É.-U. qui a contribué à faciliter l'accès au logement des femmes en situation de vulnérabilité économique et sociale.

79. La Direction chargée de la reconstruction du tissu social mène des programmes tels que *Yo Soy, Yo Puedo* (« J'existe donc je peux ») et *Mujer: Transformando Vidas* (« Des femmes pour transformer des vies »), qui fournissent aux femmes en situation de vulnérabilité les outils nécessaires à leur plein épanouissement. Ces programmes sont menés en coordination avec les institutions afin d'offrir une prise en charge globale aux victimes de violence.

Petite enfance, enfance et adolescence

80. Depuis 2019, le cadre normatif, institutionnel et social en faveur des enfants est en cours de renouvellement pour s'aligner sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette mesure s'inscrit dans une démarche de participation et de consultation des différents groupes de population, en particulier les enfants et les adolescents.

81. En 2021, El Salvador a adopté la loi *Nacer con Cariño* visant à favoriser un accouchement fondé sur le respect et des soins bienveillants pour les nouveau-nés¹⁸. Cette loi définit les principes et les normes générales d'un nouveau modèle de prise en charge physique, psychologique et sociale des femmes, de leurs nouveau-nés et de leur famille. Elle s'accompagne d'un règlement relatif au système national de santé intégré, d'un protocole de gestion de la prise en charge avant la conception, en période prénatale, pendant l'accouchement, pendant le post-partum et en cas d'urgence obstétricale selon une approche axée sur les droits de l'homme (2022)¹⁹, ainsi que de protocoles d'accompagnement avant la conception, en période prénatale, pendant l'accouchement et en cas de post-partum à faible risque périnatal²⁰.

82. La loi *Crecer Juntos* relative à la protection intégrale de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence²¹ est entrée en vigueur en 2023, reconnaissant pour la première fois la notion de petite enfance et rappelant que les enfants et les adolescents sont des sujets de droits. Cette loi définit un cadre institutionnel assorti de compétences, d'obligations et de mécanismes de coordination plus efficaces. En outre, elle renforce et clarifie les missions du système national de protection intégrale des enfants et des adolescents, constitué de 11 institutions publiques, d'organes du pouvoir judiciaire, de comités de protection, de comités locaux des droits, de défenseurs communautaires des enfants et des adolescents ainsi que de membres du réseau des organismes de prise en charge des enfants et des adolescents. La loi *Crecer Juntos* a donné lieu à la création d'une formation virtuelle accessible au grand public et obligatoire pour tous les fonctionnaires qui travaillent avec des enfants et des adolescents²².

83. La loi *Amor convertido en Alimento* visant à promouvoir, protéger et soutenir l'allaitement maternel²³ a été adoptée en 2022 afin de garantir le droit de tous les enfants à l'allaitement maternel. Elle s'accompagne d'un guide d'installation et de fonctionnement des salles d'allaitement maternel sur le lieu de travail²⁴.

84. En 2021, la loi spéciale relative à l'adoption a été modifiée afin d'améliorer l'efficacité des procédures d'adoption et de permettre aux enfants d'exercer leur droit de vivre en famille, en bénéficiant de mécanismes de suivi et de contrôle appropriés.

85. Les stratégies de prise en charge de la petite enfance sont menées dans le cadre de la politique nationale d'appui au développement de la petite enfance *Crecer Juntos* (2020-2030)²⁵, qui s'articule autour de quatre axes d'intervention : i) santé et nutrition ;

ii) éducation et accueil ; iii) environnements et cadres protecteurs ; iv) protection des droits. On distingue notamment la stratégie nationale de développement intégral de la petite enfance, qui définit les principaux résultats, produits et mesures prévus sur une période de dix ans (2018-2028).

86. La stratégie nationale de développement par le jeu *Juguemos Juntos*²⁶ a été lancée en 2023 afin de créer les conditions nécessaires pour que le jeu constitue un droit fondamental du jeune enfant. S'inscrivant dans cette optique, le 8 octobre a été déclaré Journée nationale du jeu.

87. Le Conseil national de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence est l'organe directeur chargé de coordonner le système national de protection intégrale et l'Institut *Creceer Juntos*, qui organise et fournit les services de prise en charge intégrale de la petite enfance et consolide l'environnement familial en contribuant au développement des compétences parentales. Rattaché au Bureau du Procureur général de la République jusqu'en 2022, le Service des adoptions est aujourd'hui indépendant et dispose d'un budget et de ressources techniques propres, qui lui permettent d'assurer une gestion plus efficace et de recentrer son activité sur les adoptions.

88. La loi *Creceer Juntos* reconnaît le droit d'accès à la justice des enfants et des adolescents et contient des mesures qui visent à garantir leur non-revictimisation en tant que victimes ou témoins. Elle prévoit notamment que les enfants ne doivent témoigner qu'une seule fois, dans un environnement adapté et en étant accompagnés par un professionnel.

89. Des modifications de la loi organique relative au système judiciaire ont été adoptées en 2022 afin de renforcer la réponse judiciaire aux affaires concernant des enfants et des adolescents. Ces modifications ont donné lieu à la création d'une deuxième chambre spéciale pour les mineurs et d'un deuxième et troisième tribunal spécial pour les mineurs.

90. Le modèle de prise en charge intégrale de la petite enfance a été lancé en 2023. Il fournit des lignes directrices sur les caractéristiques des services destinés aux enfants depuis la grossesse jusqu'à l'âge de 8 ans, en tenant compte des aspects liés aux différents domaines et dimensions de leur développement²⁷. Les crèches ont été transformées en centres d'accueil de la petite enfance, dont les coûts d'entretien, d'installation ou de recrutement sont déductibles pour les employeurs.

91. Le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie élabore une stratégie visant à promouvoir le bien-être socioémotionnel des élèves scolarisés en dehors du cadre éducatif formel, situation qui concerne actuellement 947 720 élèves. Un programme d'éducation familiale a été mis en place afin de développer les compétences parentales nécessaires au vivre-ensemble à l'école et à la maison, grâce à des outils disponibles sur le site *Google Sites* consacré à l'éducation familiale.

92. Depuis 2023, le Registre national des personnes physiques attribue un numéro d'identification unique à la naissance, numéro qui est relié notamment à l'acte de naissance, au système de santé intégré et au système d'information sur la gestion de l'éducation, avec lesquels la personne est en relation tout au long de sa vie. Les enfants et les adolescents nés avant le 1^{er} janvier 2023 reçoivent quant à eux un numéro d'identification unique attribué rétroactivement.

93. La Direction technique du pouvoir judiciaire a organisé des formations à l'intention du secteur de la justice et d'autres institutions intervenant dans les domaines de la protection et du rétablissement des droits des enfants et des adolescents, ainsi que des formations destinées aux enfants et aux adolescents. Par ailleurs, elle a mené jusqu'en 2019 un programme d'éducation populaire au droit intitulé *La Justicia También es para Mí* (« La justice, c'est pour moi aussi »), qui a permis aux enfants de découvrir les institutions judiciaires et les règles qui les protègent, comme la loi pénale sur les mineurs, la loi contre la violence familiale ou la loi spéciale intégrale visant à garantir aux femmes une vie sans violence.

94. Les réformes apportées au Code pénal et au Code de procédure pénale en 2022 avaient deux objectifs. D'une part, garantir les droits des enfants, en tant que victimes ou témoins, à la protection de leur identité et de celle de leur famille, à une audition anticipée, à la reconnaissance de leur vulnérabilité et à une aide spécialisée dans le cadre de poursuites pour

des infractions d'atteinte à la liberté sexuelle, de violence fondée sur le genre ou de traite des personnes. D'autre part, alourdir les peines prévues en cas d'infractions commises contre des enfants de moins de 18 ans et des personnes âgées de plus de 60 ans.

95. Un plan de prise en charge et de protection intégrale des enfants et des adolescents migrants de retour dans le pays et de leur famille (plan *Brazos Abiertos*) a été élaboré en 2021, permettant la création de cinq bureaux consulaires chargés d'assister et de protéger les enfants et les adolescents migrants en transit ou dans le pays de destination. La prise en charge des enfants et des adolescents migrants de retour dans le pays est quant à elle assurée par les organismes du système national de protection. En outre, un plan relatif aux centres de prise en charge des enfants, des adolescents et de leur famille est en cours, qui vise à fournir des services aux enfants et adolescents en situation de vulnérabilité du fait de leur situation irrégulière. Entre 2021 et 2023, 9 811 enfants ont bénéficié d'une prise en charge.

96. D'autres projets ont été menés en faveur des enfants migrants, dont un projet visant à assurer le suivi des enfants et des adolescents migrants de retour dans le pays et à accompagner leur réintégration familiale durable, et un projet visant à trouver des moyens de subsistance pour les familles des enfants et des adolescents migrants de retour dans le pays. Les volets de ces deux projets relatifs à la sécurité alimentaire ont été exécutés en 2023, permettant la distribution de coupons alimentaires à plus de 1 400 enfants et adolescents. À noter également, la réalisation d'un projet intégral sur la mobilité humaine visant à renforcer la réintégration durable des enfants et des adolescents de retour au pays et à prévenir toute nouvelle migration, qui comporte trois volets : aide humanitaire, bourses de formation technique, entrepreneuriat/capital d'amorçage.

97. Le Conseil national de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence contrôle les conditions de vie des jeunes enfants qui vivent avec leur mère détenue afin de garantir, entre autres droits, celui à la santé, à l'alimentation, à l'éducation et aux loisirs. Entre 2023 et juillet 2024, les comités de protection ont traité 69 cas de violation ou de menace de violation des droits collectifs, protégeant les droits de 3 039 enfants et adolescents. En outre, 21 041 mesures ont été prononcées concernant 18 789 cas de violation ou de menace de violation des droits à la santé et 3 328 cas de violation ou de menace de violation des droits à l'éducation.

98. Le Conseil national de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence mène par ailleurs des activités de promotion et de formation sur les droits des enfants et des adolescents afin de prévenir les menaces et les atteintes aux droits et de combler le manque de connaissances aux niveaux familial et social. Il conduit également un plan de prise en charge des enfants en situation de rue intitulé *Niñez Segura* (« Enfance en sécurité »), ainsi qu'un programme intitulé *También Soy Persona* (« Moi aussi je suis une personne »), qui vise à lutter contre le recours aux châtiments corporels et à la peur comme méthode d'éducation, principalement dans la petite enfance. Entre janvier et octobre 2023, ce programme a formé 804 adultes parents de 1 095 enfants (bénéficiaires indirects). Le Conseil national de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence mène également le programme *Vivir en Familia* (« Vivre en famille »), qui vise à éviter le placement en institution et à renforcer les mesures de protection en milieu familial. Entre 2020 et juillet 2024, il a ainsi réalisé 6 184 prises en charge dans le cadre de ce programme.

99. La Direction chargée de la reconstruction du tissu social a mené des activités destinées à bâtir une culture de paix et de prévention de la violence. Il a notamment organisé un programme de football de rue au profit de 9 120 bénéficiaires et un événement hip-hop hispanophone intitulé *4H*, qui a réuni 14 000 personnes. Entre 2020 et 2024, le programme pour la jeunesse a touché 18 250 jeunes dans 598 communautés, à l'occasion de discussions et de journées de formation axées sur la résolution des conflits, la prévention de la violence et la communication non violente, contribuant ainsi à renforcer la cohésion citoyenne. Un projet d'insertion sociale est actuellement mené au profit de 437 hommes et femmes de plus de 18 ans ayant déjà fait l'objet d'une décision de justice définitive.

Peuples autochtones

100. L'Assemblée législative a adopté des décrets qui renforcent la reconnaissance et la protection de la culture et des droits des peuples autochtones. En 2023, le 9 août a été déclaré

Journée nationale des peuples autochtones. Sept danses traditionnelles du département de Morazán ont été reconnues comme patrimoine culturel immatériel d'El Salvador, dont *Los Negritos* (San Simón) et *La Yegüita* (Guatajiagua). Le 6 septembre a été déclaré Journée nationale de l'indigo. La *Procesión de los Cristos* et la *Procesión del Santo Entierro*, célébrées à Izalco (département de Sonsonate), ont été inscrites au patrimoine culturel. Les autres décrets portent sur l'adoption de la Journée internationale des peuples autochtones et la protection de sites archéologiques, comme la colonie précolombienne de Tonacatepeque. El Salvador s'est doté d'une loi sur la culture et d'une loi de promotion, de protection et de développement de l'artisanat qui reconnaissent les droits individuels et collectifs des peuples autochtones.

101. L'actualisation de la politique nationale sur les peuples autochtones²⁸ s'est achevée en 2023 à l'issue d'un processus mené en concertation avec les communautés autochtones et les autorités de l'État. Cette politique prévoit cinq grandes stratégies : développement social, développement économique, développement culturel, durabilité environnementale et gestion publique. Dix arrêtés municipaux ont été pris afin de protéger les droits des communautés autochtones et la municipalité de La Unión a voté en 2023 un arrêté portant reconnaissance des droits des personnes d'ascendance africaine.

102. En coordination avec le Ministère de la santé, le Ministère de la culture a lancé un projet portant sur la culture alimentaire ancestrale. Ce projet a donné lieu, en 2023, à la publication d'un livre de recettes ancestrales mettant en valeur le patrimoine des populations autochtones et d'ascendance africaine grâce à des aliments nutritifs et faciles à préparer²⁹, rédigé en collaboration avec des femmes rurales d'identité autochtone et d'ascendance africaine. Des projets ont été mis en place dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, qui garantissent la pleine participation des peuples autochtones et d'ascendance africaine.

103. Le Ministère de la culture agit sur plusieurs fronts : plan en faveur des langues autochtones, projet *Plantas que curan* (« Les plantes qui guérissent »), qui consiste à répertorier les plantes médicinales des communautés autochtones de Santo Domingo de Guzmán en langue nahuatl et en espagnol, projet visant à renforcer les chorales d'immersion linguistique dans la municipalité de Santo Domingo de Guzmán et projet visant à sauvegarder les danses traditionnelles d'El Salvador en soutenant les groupes de danses autochtones ou d'origine africaine.

104. Le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie compte parmi ses effectifs 72 enseignants formés à l'identité culturelle et à la langue nahuatl pipil qui appliquent une approche interculturelle bilingue dans l'enseignement public. Ces derniers enseignent à 129 663 élèves de différents niveaux et selon diverses modalités d'enseignement dans 37 municipalités habitées par des populations autochtones et d'ascendance africaine. Quatorze réseaux interculturels ont été créés, qui regroupent plus de 400 enseignants sensibilisés à l'interculturalité au niveau national. Une étude sur les langues patón et cacaopera est en cours. Des « nids » d'immersion linguistique et identitaire sont mis en place dans les écoles à destination des enfants de 4 à 7 ans afin de revitaliser la langue nahuatl, avec la participation d'enseignants locuteurs du nahuatl. La Direction chargée de la reconstruction du tissu social organise des activités de revitalisation du nahuatl dans le centre d'action sociale de Panchimalco.

105. Rattachée au Ministère de la culture, la Direction générale du multiculturalisme a été créée en 2019 afin de défendre les droits des peuples autochtones et d'ascendance africaine dans divers domaines : promotion des droits, développement des communautés et promotion de la culture.

106. Par l'intermédiaire du groupe de travail permanent sur les droits des peuples autochtones³⁰, le Bureau du Procureur chargé de la défense des droits de l'homme coordonne les actions menées par les institutions de l'État et la société civile dans ce domaine afin d'influer sur la protection et la promotion des droits de ces peuples.

107. Trente-quatre journées consacrées aux soins de santé spécialisés ont été organisées à l'intention des personnes âgées autochtones, dont 75 % de femmes, permettant à cette population d'accéder à des services essentiels.

Personnes handicapées

108. La loi spéciale sur l'inclusion des personnes handicapées³¹ a été adoptée en 2020, faisant du Conseil national pour l'inclusion des personnes handicapées l'organe directeur chargé de promouvoir des politiques et d'autres mesures en matière de handicap.

109. Le Conseil national pour l'inclusion des personnes handicapées a signé 22 accords de formation technique, scolaire et aux compétences informelles en vue de faciliter l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail. De plus, en collaboration avec le Ministère du travail et de la prévoyance sociale, il a lancé un programme d'insertion professionnelle qui a permis à des personnes handicapées d'accéder à un emploi décent, ainsi que le programme *Conviértase en una Empresa Inclusiva* (« Devenez une entreprise inclusive »), qui a donné lieu à 11 projets d'inclusion, contribuant ainsi à une meilleure insertion professionnelle des personnes handicapées.

110. Dans le domaine de la santé, des journées de consultations médicales complètes ont été organisées dans les zones rurales, ainsi que des journées consacrées à la santé mentale des aidants de personnes handicapées totalement dépendantes, ce qui a permis d'améliorer le bien-être psychologique de ces familles.

111. Il existe actuellement 17 centres d'orientation et de ressources dans l'ensemble du pays, qui accueillent 4 418 élèves faisant l'objet d'évaluations psychopédagogiques et d'un plan de prise en charge éducative intégrale. Plus de 14 174 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers bénéficient d'une stratégie d'enseignement spécialisé à l'appui de l'inclusion. Grâce au Centre de ressources pour l'inclusion des élèves déficients visuels, 300 élèves aveugles ou malvoyants ont reçu des supports pédagogiques accessibles dans divers formats.

112. Le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a renforcé son programme d'éducation inclusive afin de garantir l'accès à l'éducation des enfants et des adolescents handicapés. En outre, les centres d'orientation et de ressources ont apporté un soutien psychosocial et technique afin que cette population puisse bénéficier d'une prise en charge éducative adaptée et de supports pédagogiques inclusifs, comme des applications technologiques et du matériel spécialisé.

113. L'État a lancé le plan stratégique *Eliminando Barreras* (« Éliminer les obstacles ») (2021-2024)³², qui vise à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées grâce au renforcement des institutions, à l'extension de la prise en charge intégrale et à la modernisation des services. Ce plan prévoit la signature de 18 accords stratégiques à l'appui de la transversalisation des droits.

114. Dans le domaine de la protection sociale, le Ministère du développement local a versé en moyenne 1 152 pensions de solidarité par an à des personnes handicapées dans 29 municipalités. Par ailleurs, l'État a chargé le Ministère des travaux publics et des transports de mettre en application les normes techniques nationales relatives à l'accessibilité afin d'éliminer les obstacles de caractère architectural et dus à la conception du milieu urbain, ce qui lui a permis de renforcer l'inclusivité de ses infrastructures et de créer un environnement plus accessible.

115. Dans le domaine de la justice, des ateliers de formation ont été animés à l'intention des organisations de la société civile et des institutions judiciaires, notamment sur l'élaboration d'un protocole de prise en charge des personnes handicapées et la production de documents accessibles, tels que des versions en braille de la Constitution et de la législation nationale. Ces mesures sont complétées par un plan de contrôle technique de l'accessibilité des infrastructures publiques et privées.

116. Le Bureau du Procureur général de la République a mis en place un bureau spécial chargé des personnes en situation de vulnérabilité qui propose des services d'interprétation en langue des signes salvadorienne et adapte les documents juridiques dans des formats accessibles aux personnes malvoyantes.

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées

117. En 2019, El Salvador a rejoint le Cadre régional global de protection et de solutions et a créé un plan national d'intervention comprenant 49 engagements en matière de

protection, de santé, d'éducation et de moyens de subsistance afin de répondre aux besoins des personnes déplacées, réfugiées et demandeuses d'asile. El Salvador a assumé la présidence par intérim de ce Cadre en 2020 et a dirigé le groupe de travail sur les déplacements forcés en 2022.

118. La création du Vice-Ministère de la diaspora et de la mobilité humaine³³ a permis d'appréhender les questions de mobilité selon une approche globale, en promouvant le droit à la liberté de circulation et la protection des droits de l'homme de la diaspora salvadorienne, qui bénéficie désormais du droit de vote grâce à l'adoption d'une loi spéciale sur l'exercice du droit de vote à l'étranger. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire du pays, tous les Salvadoriens vivant à l'étranger ont pu voter par voie électronique ou en personne lors des élections de 2024. À cet effet, des centres ont été ouverts à l'étranger afin de faciliter la délivrance du document unique d'identité aux Salvadoriens de l'étranger. Entre octobre et novembre 2023, 55 000 documents uniques d'identité ont été délivrés, contribuant pour beaucoup aux inscriptions sur les listes électorales.

119. Un service consulaire à distance a été créé afin de fournir une aide et des conseils sur les questions de migration aux Salvadoriens vivant à l'étranger. Un mécanisme national de coordination de la mobilité humaine a également été mis en place. Il regroupe plus de 40 institutions, dont le ministère public, dans un cadre qui permet d'améliorer les politiques publiques et les mesures en faveur des personnes en situation de mobilité et d'en élaborer de nouvelles. Ce mécanisme s'articule autour de six axes prioritaires : prévention de la migration irrégulière, assistance et protection, mobilité de la main-d'œuvre, prise en charge de la diaspora, réintégration et facteurs environnementaux.

120. Le programme de migration de main-d'œuvre (visas H-2) a facilité la mobilité régulière des Salvadoriens à l'étranger. En outre, le programme *El Salvador+*, qui rassemble plus de 24 institutions publiques, fournit aux Salvadoriens de l'étranger 45 services dans le cadre de « bourses de services ». L'État a également mis en place le programme *Transformando Vidas* (« Transformer des vies »), dont l'objectif est de permettre une réintégration durable des Salvadoriens de retour dans le pays en proposant des possibilités de réintégration par l'intermédiaire de guichets de prise en charge globale présents dans tout le pays. Cette mesure s'adresse en priorité aux femmes migrantes et comprend l'élaboration d'un protocole de prise en charge des femmes rentrées au pays, qui préconise une approche intersectorielle respectueuse des droits de l'homme.

121. Le Conseil national de la petite enfance a instauré un plan de prise en charge et de protection intégrale des enfants et adolescents migrants de retour dans le pays et de leur famille (2021-2024), qui a permis de venir en aide à 12 435 mineurs entre janvier 2020 et juillet 2024. Il convient également de signaler l'ouverture de quatre bureaux consulaires au Mexique et un aux États-Unis, qui ont pris en charge 3 571 mineurs migrants en transit ou à destination.

122. Depuis 2022, l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme a augmenté sa capacité de prise en charge en ouvrant deux centres d'accueil supplémentaires pour les femmes victimes de violence et pour les femmes et les enfants migrants de retour dans le pays, qui bénéficient ainsi d'une prise en charge psychologique, juridique et sociale.

123. La loi spéciale sur la prise en charge et la protection intégrale des personnes déplacées de force à l'intérieur de leur propre pays a été adoptée en 2020 afin de reconnaître, garantir et protéger les droits des personnes déplacées ou risquant de l'être. Dans ce domaine, l'État s'appuie sur l'unité du Bureau du Procureur général de la République chargée des déplacements forcés internes.

124. La Commission de détermination du statut de réfugié a été renforcée. Installée dans ses propres locaux depuis cette année, elle dispose désormais d'un espace suffisant pour accueillir les demandeurs.

Notes

- ¹ Decreto Ejecutivo No. 23, de fecha 19 de mayo de 2023. Véase en: <https://www.transparencia.gob.sv/institutions/capres/documents/indice-de-decretos-ejecutivos>
- ² Véase en: <https://www.transparencia.gob.sv/institutions/instituto-salvadoreno-para-el-desarrollo-de-la-mujer/documents/555912/download>
- ³ Véase en: <https://www.transparencia.gob.sv/institutions/injuve/documents/535099/download>
- ⁴ Véase en: <https://transparencia.asamblea.gob.sv/node/1829>
- ⁵ <https://cubo.gob.sv/cubo/>
- ⁶ <https://www.seguridad.gob.sv/presidente-nayib-bukele-anuncia-fase-vi-del-plan-control-territorial/>
- ⁷ Véase en: <https://www.seguridad.gob.sv/presidente-nayib-bukele-presenta-el-centro-de-confinamiento-del-terrorismo/>
- ⁸ Estas instituciones son: MRREE, MJSP, MINEDUCYT, MINSAL, MIGOBDT, MTPS, MINTUR, FGR, PGR, ISDEMU, CONAPINA, PNC, DGME, ICJ.
- ⁹ Véase en: <https://w5.salud.gob.sv/archivos/UAITFVIOLENCIA/documentos-normativos/4-Protocolo-actuacion-interinstitucional-atencion-integral-inmediata-victimas-trata-de-personas.pdf>
- ¹⁰ Véase en: <https://www.mtps.gob.sv/2024/09/27/mi-primer-trabajo/>
- ¹¹ Véase en: <https://simel.mtps.gob.sv/>
- ¹² Ley General de Recursos Hídricos, Decreto Legislativo No. 253, de fecha 21 de diciembre del 2021, disponible en: <https://www.asamblea.gob.sv/sites/default/files/documents/decretos/38040F9D-D229-4C16-8F55-51EF058A2F0A.pdf>
- ¹³ Véase en: <https://www.asa.gob.sv/download/reglamento-especial-de-canonos/#>
- ¹⁴ Política Nacional del Medio Ambiente. <https://bibliotecaambiental.ambiente.gob.sv/documentos/politica-nacional-de-medio-ambiente/>
- ¹⁵ Plan Nacional de Cambio Climático 2022 – 2026. <https://bibliotecaambiental.ambiente.gob.sv/documentos/plan-nacional-de-cambio-climatico-2022-2026/>
- ¹⁶ <https://crecerjuntos.gob.sv/mesLactanciaMaterna>
- ¹⁷ Toda la documentación oficial del Ministerio de Salud de El Salvador, está disponible en el Centro de Documentación Virtual: <http://asp.salud.gob.sv/regulacion/default.asp>, así como la compilación de los Decretos de Emergencia por la pandemia COVID-19, que se pueden consultar en: <https://impresanacional.gob.sv/compilacion-de-decretos-de-emergencia-por-covid-19/>
- ¹⁸ Ley Nacer con Cariño para un Parto Respetado y un Cuidado Cariñoso y Sensible para el Recién Nacido. Véase en: https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/Ley_nacer_con_carino.pdf
- ¹⁹ Protocolo para el abordaje de atenciones en el período preconcepcional, prenatal, parto, puerperio y emergencias obstétricas desde una perspectiva de derechos humanos. Véase en: <https://asp.salud.gob.sv/regulacion/pdf/otrosdoc/protocoloparaelabordajedeatencionesenelperiodopreconcepcionalprenatalpartopuerperioyemergenciasobstetricasdesdeunaperspectivadederechoshumanos.pdf>
- ²⁰ Protocolos de Asistencia para los períodos Preconcepcional, Prenatal, Parto y Puerperio de Bajo Riesgo Perinatal. Véase en: https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/PROTOCOLO_NACER_CON_CARINO.pdf https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/guia_salas_lactacia_materna.pdf
- ²¹ Ley Crecer Juntos para la Protección Integral de la Primera Infancia, Niñez y Adolescencia. Véase en: https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/DECRETO_LEY.pdf
- ²² <https://crecerjuntos.gob.sv/>
- ²³ Ley Amor Convertido en Alimento para el fomento, protección y apoyo a la lactancia materna. Véase en: <https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/Ley-Amor-convertido-en-Alimento.pdf>
- ²⁴ Guía para la instalación y funcionamiento de Salas de Lactancia Materna en centros de trabajo. Véase en: <https://fosalud.gob.sv/download/guia-para-la-instalacion-y-funcionamiento-de-salas-de-lactancia-materna-en-centros-de-trabajo/>
- ²⁵ Política Nacional de Apoyo al Desarrollo Infantil Temprano. Véase en: <https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/POLITICA-CRECER-JUNTOS-version-actualizada-DIC2023-modificada-21-de-mayo.pdf> y https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/POLITICA_CRECER_JUNTOS_RESUMEN.pdf
- ²⁶ Estrategia Nacional del Juego “Juguemos Juntos”. Véase en: <https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/juguemos-juntos-documento.pdf>
- ²⁷ Lineamientos Técnicos para la implementación del Modelo de Atención Integral a la Primera Infancia. Véase en: <https://crecerjuntos.gob.sv/dist/documents/modelo-de-atencion-integral-a-la-primera-infancia.pdf>
- ²⁸ Política Pública para los Pueblos Indígenas de El Salvador, 2017. Disponible en: <https://derechodelacultura.org/wp-content/uploads/2019/06/Pol%C3%ADtica-para-Pueblos->

- Ind%C3%ADgenas-MICULTURA.pdf?view=download
- ²⁹ Recetario Ancestral, Herencia Indígena y Afrodescendientes: Alimentos Nutritivos y Fáciles de Preparar, 2023. <https://www.cultura.gob.sv/lanzan-recetario-ancestral/>
- ³⁰ Documento Constitutivo de la Mesa Permanente de la Procuraduría para la Defensa de los Derechos Humanos sobre Derechos Humanos sobre Derechos de Pueblos Indígenas, 2018, Disponible en: <https://www.pddh.gob.sv/portal/wp-content/uploads/2018/10/documento-constitutivo-pueblos-indigenas.pdf>
- ³¹ Consejo Nacional para la Inclusión de las Personas con Discapacidad (CONAIPD). Ley Especial de Inclusión de las Personas con Discapacidad. Véase en: <https://conaipd.gob.sv/wp-content/uploads/2021/01/Ley-Especial-de-Inclusi%C3%B3n-de-las-Personas-con-Discapacidad.pdf>
- ³² <https://conaipd.gob.sv/2021/12/03/dia-nacional-e-internacional-de-las-personas-con-discapacidad/>
- ³³ Reglamento Interno del Órgano Ejecutivo, art. 32 Competencias del Ministerio literales 23 al 29. Véase en: <https://www.transparencia.gob.sv/institutions/capres/documents/74663/download>.
-